



## Coliving et état des lieux parties communes

-----  
Par marionquesson

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment ça se passe dans un coliving au niveau de la responsabilité des parties communes. En cas de casse ou dégradation, si personne ne se dénonce, les colivers sont ils solidaires pour le paiement de dégâts ?

J'ai vécu dans un premier coliving dans lequel il n'y avait même pas d'état des lieux des communs. Au contraire, dans celui dans lequel je viens d'aménager, on me dit que nous devons être solidaires en cas de dégâts. Ce qui m'étonne dans la mesure où les colivers ne se choisissent même pas les uns les autres.

Merci.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il s'agit d'une colocation, les termes que vous utilisez ne sont pas référencés dans la loi française.

Pour répondre à votre question, il faut d'abord savoir si vous avez un seul bail signé par tous les colocataires ou bien un bail chacun pour sa propre chambre.

Dans quel cas êtes vous ?

-----  
Par marionquesson

Bonjour,

Nous avons chacun un bail individuel.

Nous avons une chambre + sdb.

Tout le reste est commun : toilettes, cuisine, salon, etc.

Merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il est plus simple d'employer le terme français, "coliving" n'étant que le terme anglais pour "colocation".

Concernant les "parties communes" puisqu'il y a plusieurs baux distincts, le bailleur ne peut imposer la solidarité à ses locataires :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\_lc/LEGIARTI000037649090]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\_lc/LEGIARTI000037649090[/url]

Toute clause prévoyant une solidarité entre les colocataires ou leurs cautions est réputée non écrite.

C'est la personne qui a causé les dégâts qui doit les rembourser.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\_lc/LEGIARTI000028806566]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\_lc/LEGIARTI000028806566[/url]

Est aussi nulle une clause qui prévoit que le locataire est automatiquement responsable des dégâts constatés dans un logement.

-----  
Par marionquesson

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Sincèrement,  
Marion